

# BPJEPS formation complémentaire

## CC Triathlon\*

Site du CREPS

### Présentation

**CC : certificat complémentaire de triathlon**

La possession de ce CC donne à son titulaire une compétence supplémentaire. Il lui permet d'assurer des fonctions d'initiation, d'animation et de conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en triathlon (FF Triathlon).

### Où exerce-t-il ?

- dans les clubs de triathlon
- dans les écoles municipales des sports
- dans les associations
- dans les collectivités territoriales

### Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans
- être titulaire du BNSSA
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1

Il convient **d'être diplômé** du BPJEPS ou BEES Activités physiques pour tous ou du BPJEPS Activités aquatiques ou du BEES Activités de la natation ou du BPJEPS ou du BEES Activités du cyclisme **ou en cours de formation**.

### Contenu des épreuves de sélection

- une épreuve orale (sur la motivation et le projet professionnel) ;
- une épreuve non chronométrée en natation, course à pied et cyclisme ou **attestation de participation à un triathlon**.

**Les titulaires du BF5 Triathlon sont dispensés des épreuves de sélection.**

### Contenu de la formation

**La formation permet d'acquérir les notions essentielles pour...**

- maîtriser les techniques de base des trois disciplines et de leur enchaînement
- conduire un projet pédagogique dans une structure de triathlon
- animer une école de triathlon et conduire des jeunes vers l'entraînement
- appréhender les contraintes institutionnelles, spécifiques et réglementaires du triathlon

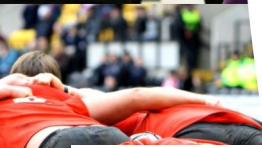
### Certification

**Certificat complémentaire délivrée par le ministère chargé des sports.**

### Particularité(s)

Les personnes titulaires du BF5 de la Fédération Française de Triathlon sont dispensés des épreuves de sélection et allégés de l'OI 1.

\* Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes





## Calendrier de la formation - 3 semaines au CREPS sur 105h et 50h en entreprise

	Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
Session 1	10.10.17	10.11.17	10.11.17	04.12.17	30.03.18	18	certification	155 h	105 h

Certification prévue le 22 mai 2018 - Rattrapage programmé le 06 juin 2018

## Coût de la formation - tarifs révisables au 1<sup>er</sup> septembre 2017

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement (1h) 9.00 euros      Frais pédagogiques 945.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

## S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé au CREPS Vichy - Auvergne :  
2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex  
Tél. : 04 70 59 85 60      Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 70 59 85 60. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

**Responsable pédagogique**

**Thierry LEFAURE** - Tél. 04 70 59 52 82

E-mail : thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr

\* Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes

## CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60      Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr      Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr